DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 12 avril 2023

04.2023-05	**PATRIMOINE** **OBJET : Marché à procédure adaptée « Mise en place de la supervision sur le site du Quatrain à Haute-Goulaine »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le déploiement de la supervision sur l'ensemble des équipements communautaires réalisé par la société AM2I depuis 2020,

Considérant la nécessité d'établir cette supervision pour le Quatrain, Rue de la Basse Lande à Haute-Goulaine afin de piloter et d'optimiser les consommations énergétiques,

Considérant que la société AM2I, boulevard Auguste Le Goff à LOCMINE (56500), dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour la mise en place de la supervision sur le site du Quatrain à Haute-Goulaine, avec la société AM2I, boulevard Auguste Le Goff à LOCMINE (56500), pour un montant de 14 942,20 € H.T. soit 17 930,64 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230424-1-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 24-04-2023
Publication le : 24-04-2023

Publication sur le site internet le : 24/04/2023